

Depuis 2018 le centre de valorisation organique de St Barthélémy de Vals, géré par la société VALOMSY, souhaite contribuer à l'amélioration des habitats en faveur de la biodiversité. La première année de gestion a été consacrée à la création de nouveaux espaces et à l'amélioration de ceux existants (création d'un verger, implantation d'îlots mellifères, hôtel à insecte...) Le deuxième plan d'action pour l'année 2019, faisant l'objet de ce rapport d'activité, était axé sur à la fois la création de nouveaux espaces, mais aussi sur le suivi de ceux implantés les années antérieures et sur de nouvelles méthodes d'entretien comme l'éco-pâturage.

Suite à cette deuxième année de gestion, ce rapport d'activité dresse le bilan des actions conduites. Il rappellera dans un premier temps le contexte général dans lequel s'inscrit le site de St Barthélémy de Vals, puis les objectifs fixés pour 2019.

Ensuite chaque action sera présentée et fera l'objet d'un regard critique sur son déroulement et ses aboutissements. Il en découlera les perspectives à établir pour chacun des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Enfin seront évoquées de nouvelles pistes et de nouvelles actions en faveur de la biodiversité.

I Pour rappel

Contexte géographique

Situé au cœur de la Drôme des collines, le centre de valorisation organique du SYTRAD est implanté depuis 2009 sur la commune de St Barthélémy de Vals, au lieu dit "Combe Jacquet" à une altitude de 239 mètres

Son emprise foncière est proche de 5 hectares (4,93 ha précisément), dont 1600 m² sont potentiellement valorisables pour la biodiversité.



Contexte écologique de la région

D'un point de vue pédologique, le sol est de type molassique et sa texture est limono-sableuse. Ces caractéristiques le rendent assez séchant, drainant et friable.

D'un point de vue climatique, le climat est méditerranéen altéré par des influences océaniques et continentales.

Les précipitations se situent entre 800 et 900 mm par an. Les hivers sont peu rigoureux et les étés chauds (moyenne annuelle de 13°, moyenne du mois le plus chaud de 22° et moyenne du mois le plus froid de 3°)

D'un point de vue paysager, la région de St Barthélémy de Vals se constitue de collines à vocation agricole. Le relief assez peu marqué, comprend un parcellaire forestier très morcelé, constitué essentiellement de feuillus comme le Châtaigner, le Chêne pédonculé, le Chêne pubescent ou encore le Robinier faux accacia. L'agriculture est essentiellement tournée vers les cultures maraichères/fruitières (abricots notamment) et plus secondairement vers la polyculture élevage. A noter l'essor de la trufficulture ces 15 dernières années.



Potentiel écologique du site

De part les contextes présentés ci-dessus, le centre possède un potentiel écologique intéressant, grâce à la parcelle située à l'arrière des bâtiments s'apparentant à une pelouse sèche sur molasse. Elle offre un site de chasse pour la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ainsi que pour l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).



Zone d'alimentation potentielle pour le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), la Huppe fasciée (*Upupa epops*) ou encore pour le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).

Les chiroptères tels que la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) sont susceptibles de chasser sur cette zone.

L'Hesperie des cirses (*Pyrgus cirsii*), lépidoptère en regression, est potentiellement présent.

D'un point de vue floristique l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*) est potentiellement présente.



Torcol fourmilier



Engoulevent d'Europe



Bruant ortolan



Hesperie des cirses



Barbastelle

Définition des objectifs généraux des aménagements

Suite au bilan de 2018, des caractéristiques décrites auparavant et de la volonté d'aménager et d'entretenir le site à des fins écologiques et patrimoniales le plan d'aménagement se décline en 4 parties.

1 : Remplacer les arbres fruitiers morts et effectuer une taille de formation des plants ayant repris

2 : Assurer le développement et la maîtrise des vignes.

3 : Remplacer les arbustes morts plantés en 2018 en vue d'améliorer le potentiel alimentaire du site en faveur des pollinisateurs.

4 : Assurer un entretien doux et écologique.

La suite de la présentation du plan d'aménagement, se déroule sous la forme de "fiches action" propres à chaque objectif général. Elles reprennent les aspects pratiques et techniques.

Fiche action N° 1 : Remplacer les arbres fruitiers morts et effectuer une taille de formation des plants ayant repris.

24 arbres ont été plantés en 2018. Finalement ce sont 2 arbres et non 6, qui n'ont pas repris comme l'indique le plan et le tableau ci-dessous.



Espèces et variétés à remplacer

Espèces	Variétés	Nombre
Cerisier	Napoléon	1
Amandier	Marcona	1

Le remplacement des 2 plants a été réalisé le 11 février 2019.

La technique employée est la même que l'année passée et comme décrite dans les pages suivantes.

La plantation

Le sol d'une nature sableuse est d'ors et déjà très meuble. De plus les trous ayant été préparés à la minipelle pour la première plantation, le creusement des trous pour les nouveaux sujets en a été facilité. C'est aussi pour cette raison que les trous creusés manuellement, n'avait pas besoin d'être aussi volumineux qu'en 2018.

Les trous creusés faisait environ 60 cm de diamètre pour une profondeur d'environ 40 à 50 cm.

L'apport de compost était inutile car réalisé l'année passée.

Les tuteurs de 170 à 200 cm ont été comme prévu, réutilisés tout comme le paillage individuel, de 80 x 80 cm, de chaque plant.

Le dispositif de protection des plants contre l'abrutissement des moutons a également été réutilisé.

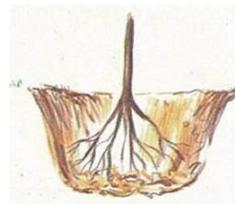
Un seul des deux plants remplacés a repris. Il s'agit du Cerisier. L'Amandier lui n'a pas donné de signe de vigueur au printemps. Probablement situé sur une zone trop sableuse, séchante et pauvre en nutriment, les conditions ne lui ont pas convenu, ou peut être s'agit-il d'une fragilité du plant.

La technique de plantation est la même que celle décrite dans le plan d'action 2019

Premièrement le pralinage du système racinaire

Deuxièmement mise en terre et rebouchage en veillant au positionnement du collet

Troisièmement tassement de la terre au pied pour évacuer l'air en veillant à conserver un effet cuvette

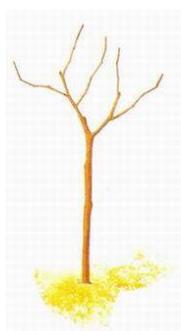


Taille, suivi et entretien

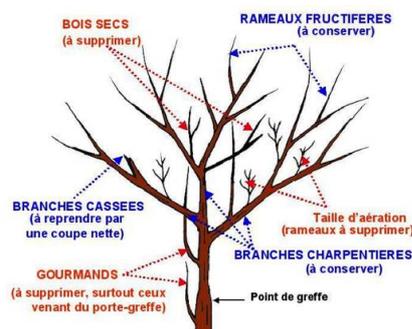
La taille fût réalisée le 27 février dans un contexte peu ordinaire. En effet dans l'objectif que les personnels du site s'approprient cet espace, un temps de sensibilisation à la taille de formation (en "plein vent") des fruitiers a été conduite par Yohann PROST sur une durée de 2h00. Ce fût l'occasion d'aborder des sujets environnementaux et d'écologie au sens plus large avec les personnels présents. Ce moment a été particulièrement convivial et apprécié de toutes et tous.



2019



2020



2024....

Suite à cela une documentation leur a été remise, reprenant l'essentiel de l'intervention : Le principe d'un verger conservatoire, les techniques de taille, les principales maladies du verger, les moyens de prévention et de lutte.

L'entretien de la strate herbacée a été réalisé par éco paturage, dont l'action fait l'objet d'une fiche action à part entière.

Pour autant la présence des moutons à légèrement impacté le verger qui a subi, malgré les protections, la dent des ruminants.

La veille sanitaire a consisté comme chaque année à visiter le verger toutes les 3 semaines, en moyenne, d'Avril à Août selon les risques épidémiologiques liés aux conditions météorologiques. Selon les observations faites, il a été réalisé 2 traitements au soufre puis 1 autre au cuivre. Ces traitements ont eu cours entre avril et juin.

Au cours de ces traitements les vignes ont été brûlées par le deuxième passage de soufre. Vraisemblablement les températures élevées qui ont suivi le traitement, réalisé pourtant le matin, ont desséché le feuillage des vignes. Pour autant on peut supposer qu'elles repartiront



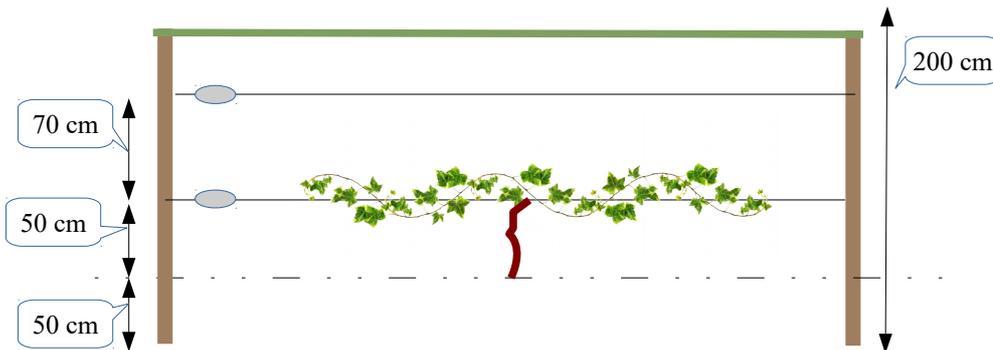
Enfin, concernant l'usage de la bouillie bordelaise, celui-ci est de plus en plus controversé. Une autre alternative devra être recherchée pour le suivi 2020.

Fiche action N° 2 : Assurer le développement et la maîtrise des vignes.

La vigne est une espèce grimpante. Si elle n'est pas palissée elle se répand au sol et prend appui sur tout type de support pour se développer. Ceci rend alors son entretien et la récolte de raisins impossibles. Pour éviter cela, un palissage a été mis en place le 27 février.

Technique employée

Le Pallissage consiste à planter 2 piquets en pin traité classe IV, de 10 cm de diamètre et, dans notre cas, de les relier par un chevron à leur extrémité. Cette technique ne nécessitera pas le scellement des piquets tout en permettant la pose de fil de fer et de tendeurs.



Suivi et entretien du dispositif

Le pallissage en lui même ne nécessite pas d'entretien mis à part s'assurer de la tension des fils de fer.

La vigne a bénéficié du même traitement que le verger. Malheureusement le dernier traitement au soufre, lui a desséché le feuillage. Cela ne lui sera peut être pas fatal, mais une plantation de remplacement est à envisager.

Selon la vigueur qu'elle présentera au printemps elle pourra être palissée et taillée à l'hiver suivant.

Fiche action N° 3 : Accroître le potentiel alimentaire du site en faveur des pollinisateurs.

En février 2018 ont été implantés des îlots d'espèces mellifères selon le plan ci dessous.



Potentille	
Thym	
Romarin	
Callune	
Lavandin	

Pour rappel les espèces arbustives retenues ont été les suivantes :

- la Callune *Calluna vulgaris* : espèce très mellifère adaptée au sol drainant, au PH neutre à acide.
- Le Romarin *Rosmarinus officinalis* : mellifère il s'adapte au terrain sec légèrement acide.
- Le Lavandin *Lavandula SP* : espèce mellifère adaptée au terrain sec et léger.
- La Potentille arbustive *Potentilla fruticosa* : plante hôte de l'Hesperie des cirses, elle est mellifère et possède une floraison très étalée (4 à 6 mois).
- Le Thym *Thymus alpestris* : plante très odorante et mellifère, adaptée à la sécheresse et au terrain pauvre.

Les pieds de bruyères n'ont absolument pas repris (aucun plant). Ils ont été remplacés par des lauriers tin, le 11 février.

Tous les autres plants ont réussi leur implantation et ont déjà une bonne emprise sur la surface des îlots.

Une taille légère d'entretien a été faite le 11 février. La forte période de chaleur associée à un début d'automne particulièrement sec, semble avoir fait souffrir l'ensemble des végétaux plantés en 2018 et 2019 et cela malgré l'implantation d'espèces méditerranéennes.

Suivi et entretien des îlots

Pour les îlots arbustifs, les romarins ont légèrement été rabattus d'1/4 pour encourager le développement d'un port arbustif. Les lavandins ont été taillés d'1/3, le thym a été rabattu. Les potentilles ont, quant à elles, une reprise assez timide et ne présentent pas de signes de vigueur très significatifs.

Fiche action N°4 : Assurer un entretien doux et écologique.

L'entretien par éco-pâturage à l'aide d'un troupeau est non bruyant, non polluant et ornemental. Il facilite la présence d'insectes coprophages. Enfin, il permet aussi la préservation de races anciennes ne présentant plus d'intérêt mais appartenant malgré tout à la biodiversité domestique.

C'est un lot de 6 moutons d'Ouessant qui a été installé sur le site le 14 Mars 2019. Ces animaux viennent de Montségure sur Lauzen au sud de la Drôme et appartiennent à Céline ARGOUD. Cette dernière était prestataire de Biodi'vert et avait à sa charge l'installation du dispositif de clôture, de l'abri et du système d'abreuvement.

Rappel des caractéristiques de l'espèce et de la race

Critères de choix des ovins	Critères de choix de la race d'Ouessant	
Animal léger : piétinement faible.	Race rustique et frugale	
Animal calme, facile à contenir.	Petite taille facile à manipuler Poids : 8 à 12 kg Taille : 40 à 55 cm au garrot	
Animal peu sélectif pour son alimentation	Facile à contenir	

Mise en place du parc et d'un poste électrique solaire

Délimitation du parc en fonction des plantations réalisées et pose d'un filet électrique amovible.

300 mètres de filet électrifié ont été déployés pour clore les animaux. C'est un système de batterie solaire qui alimentait la clôture en courant. Ce moyen d'électrification s'avère très peu contraignant et efficace.

Mise en place d'un abri fixe

L'abri qui a été installé est quant à lui particulièrement inadapté. Cette "serre" en matière plastique ne convient pas pour abriter des animaux, qui premièrement sont effrayés par le bruit produit par la bache lorsqu'il fait du vent et qui deuxièmement retient l'humidité.

Aussi sa fragilité face au vent a été un vrai souci puisque le site est situé sur un axe nord sud en pleine vallée du Rhone...au bout de 4 jours l'abri été réduit à l'état zéro...

Mise en place d'une cuve à eau pour l'abreuvement

Initialement une cuve à eau de 1000 litres aurait du être posée, mais finalement c'est un seau alimenté par un tuyau branché dans le bâtiment du site qui a été utilisé. Bien que peu exigeants en eau, une veille quasi quotidienne des moutons était nécessaire. Il semble utile de prévoir un dispositif permettant de stocker l'eau sur place et de la distribuer dans un contenant de plus grand volume.



Suivi du troupeau

2 naissances ont eu lieu sur place, comprenant une femelle et un mâle. Malheureusement, le jeune mâle s'est dénuqué en se prenant les cornes dans le filets. Il a été retrouvé mort et évacué le lendemain.

Au delà de cette triste découverte, un suivi régulier a été conjointement conduit entre Madame ARGOUD, BIODI'VERT et les personnels du site, bienveillants à l'égard des animaux.

Les moutons ont quitté le site le 14 Aout soit 3 semaines plus tard que prévu mais sans surcoût supplémentaire.

Effet du pâturage.

L'efficacité est probante. Les moutons, de plus de petite taille, circulent facilement et accède aux pentes les plus abruptes.

Aussi cette race étant particulièrement frugale, et peu sélective sur ses choix alimentaires la tonte est assez régulière et la différence entre la zone non paturée et paturée est flagrante.

Les quelques refus apparus en mai juin ont étaient globalement consommés à la fin du pâturage en Aout.

La partie nord du site très pentue a subi une érosion significative en raison du passage des animaux. Cette zone devrait être paturée une année sur trois afin de limiter le problème.

Les améliorations à apporter résident dans les dispositifs d'abri et d'abreuvement. Aussi le renforcement des protections des fruitiers s'avère indispensable afin que les moutons n'accèdent absolument pas aux arbres



Plan d'implantation du dispositif d'éco-pâturage

